



## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### **Etaient présents :**

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

#### **Pouvoirs :**

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à David Le Doussal  
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau  
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

**Secrétaire de séance :** Cindy Le Hen

### **13. CONVENTION DE CO-EDITION "PAUL BLOAS – SAIGNEURS ET MEDUSES" AUX EDITIONS LOCUS SOLUS**

#### Exposé :

La Ville de Quimperlé organise une exposition **du 27 juin au 4 octobre 2015**, à la Chapelle des Ursulines consacrée à l'artiste brestois **Paul Bloas**. L'exposition présentera une installation monumentale des *saigneurs* et *méduses*, des dessins préparatoires, des photos des œuvres prises in-situ, dont les dernières créations à Landévennec.

Une publication accompagne l'exposition, éditée aux éditions Locus Solus : format 27 cm x 21cm, 96 pages, broché avec rabats. L'auteur des textes est Denise Delouche, historienne de l'art, les photographies pour une bonne part sont de Paul Bloas.

La participation financière de la Ville de Quimperlé s'élève à 5 800 € TTC et reçoit en compensation 500 ouvrages. Il sera proposé au prix public de **25 €** à la chapelle des Ursulines.

Le logo de la Ville de Quimperlé apparaîtra sur les rabats et en pages intérieures du livre.

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de co-édition « Paul Bloas – Saigneurs et méduses »
- de fixer à 25 € le tarif unitaire de vente de la publication accompagnant l'exposition,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 12 mai 2015

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2015

**Décision** : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Pour expédition conforme**

**Le MAIRE,**

